

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

03/10/2023

N° E23000075 /13

Le Président du tribunal administratif

Décision d'un commissaire en date du 03/10/2023

Vu enregistrée le 18 septembre 2023, la lettre par laquelle le Maire de la commune de Noves demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet l'élaboration du règlement local de publicité de la commune.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Bertrand FORTIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Maire de la commune de Noves et à Monsieur Bertrand FORTIN.

Fait à Marseille, le 3 octobre 2023

La Première Vice-Présidente,



Muriel JOSSET